

DECLARATION EXERCICE 2017
Taxe sur la distribution à domicile d'imprimés publicitaires
DIP – MATRICULE :



FINANCES – Taxes
Rue Auguste Danse 3
3^{ème} étage
1180 BRUXELLES
☎ 02/348.68.56
Fax: 02/348.65.37
E-mail: taxpub@uccle.brussels

Caractéristique de l'annonce :

Inférieur ou égal A4 :	OUI / NON
Supérieur A4 :	OUI / NON
Catalogues, dépliant ...:	OUI / NON
Autres à préciser:
Texte rédactionnel :	OUI / NON Si OUI: %

Date de distribution: _____ **semaine(s)** n° :

Nombre d'exemplaires distribués: _____

Distribué par : _____

Zones uccloises concernées: toutes (oui / non) si non: zone(s) _____

Coordonnées de l'annonceur :

Nom (*en caractères d'imprimerie svp*) : ----- cachet de la société ----

Adresse (*siège social*): -----

Adresse de facturation : -----

N° d'entreprise (n° de T.V.A.): -----

N° TEL : ----- GSM: -----

N° FAX : -----

Email : _____ @ _____

→ **Rappel**: Le contribuable est tenu de faire la présente déclaration à la commune, au plus tard, **15 jours avant chaque distribution**.

→ **Joindre un exemplaire de la publicité.**

Certifiée sincère et exacte.

Nom, qualité et signature du déclarant :

Fait à :

Le : ... / ... / 20...

Service des Finances/Taxes à l'adresse ci-dessus, où des renseignements complémentaires peuvent être obtenus, du lundi au vendredi de 08H30 à 12H30 et de 14H à 16H30.

A défaut de déclaration dans les délais imposés ou en cas d'insuffisance de celle-ci, le contribuable sera **imposé d'office**, d'après les éléments dont dispose l'administration.

Règlement taxe au verso.

Indien u een Nederlandstalig exemplaar wenst te ontvangen, kan dat op eenvoudig verzoek aan het Gemeentebestuur.

Vous pouvez aussi télécharger des exemplaires complémentaires sur notre site web:

www.uccle.be Service communaux Finances/Taxes